



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2017

Le vingt-quatre mars de l'an deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Madame VOCANSON Laetitia, adjointe au Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le vingt mars 2017

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : CELLE Laura, CHAMBON Valérie, CORNILLON Bertrand, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, DURIEUX Daniel, GACHET Chantal, GARDETTE Davy, GRENOUILLER Aurélie (arrivée 20h02), GROS Muriel, PITIOT Bernadette, RABEYRIN David, VEROT Hélène, VOCANSON Laetitia.

Membres absents : MONTELMARD Gérard, NOWACZYK Claire, PAGANOTTO Aurélie.

Membres représentés :

TEIL Christian a donné procuration à Bernadette PITIOT
LARDON Antoine a donné procuration à Muriel GROS
COLETTTO Laurent a donné procuration à Laetitia VOCANSON

Ouverture de la séance : 19 h 30

Désignation du secrétaire de séance

→ Laura CELLE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Vu l'article 2122-17 du CGCT : « *En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations et à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par la conseil, ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau* »

Vu l'absence de Monsieur Laurent COLETTTO, Maire
Vu la présence de Mme VOCANSON Laetitia, 1^{ère} adjointe,

Mme Laetitia VOCANSON préside la séance du conseil municipal du 24 mars 2017, elle fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu des séances du 12 et du 25 janvier 2017

Pour la séance publique du 12 janvier 2017 les délibérations sont au nombre de 7 et celles du 25 janvier 2017 au nombre de 2.

→ Mis aux voix les procès-verbaux des 12 et 25 janvier 2017, ils sont adoptés à l'unanimité

ETAT DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL Il n'y pas d'état de décision

FINANCES LOCALES

1 - association des Maires Ruraux, demande d'abonnement :

Le conseil municipal, sans délibérer laisse le choix à Monsieur le Maire de s'abonner ou non à l'association des maires de France.

2 – Projet Boulangerie : demande de subvention leader pour les rénovations de l'ancienne poste et pour le devis de carrelage :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la demande Leader, et donne délégation au maire pour signer les devis de fournitures et poses de carrelage.

FONCTION PUBLIQUE

1 - RIFSEEP, régime indemnitaire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la modification de la délibération du RIFSEEP pour l'année 2017

URBANISME

1- Plan local d'urbanisme intercommunale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Refuse le transfert de compétence du plan local d'urbanisme à la communauté de commune Loire –Semène et s'oppose au PLUI.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1 - Représentativité des communes au sein de la communauté de commune Loire-Semène :

Sur proposition du Bureau communautaire du 31/01/2017 la communauté de commune propose de fixer à 31 le nombre de membres et de les répartir comme suit :

- Aurec sur Loire :	8 membres
- Saint Just Malmont :	7 membres
- Saint Didier en Velay :	5 membres
- Saint Ferréol d'Auroure :	4 membres
- Pont-Salomon :	3 membres
- La Séauve sur Semène :	2 membres
- Saint Victor Malescours :	2 membres

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 pour : COLETTO Laurent (par procuration), DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, GACHET Chantal, RABEYRIN David. 12 Contre : CELLE Laura, CHAMBON Valérie, CORNILLON Bertrand, DURIEUX Daniel, GARDETTE Davy, GRENOUILLER Aurélie, GROS

Muriel, LARDON Antoine (par procuration), PITIOT Bernadette, TEIL Christian (par procuration), VEROT Hélène, VOCANSON Laetitia

- Vote contre la proposition du bureau communautaire (le scénario n°1)

Après un débat sur les différents types de répartitions pour la représentativité des communes :

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (4 **contre** : COLETTTO Laurent (par procuration), DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, GACHET Chantal, RABEYRIN David. 12 **pour** : CELLE Laura, CHAMBON Valérie, CORNILLON Bertrand, DURIEUX Daniel, GARDETTE Davy, GRENOUILLER Aurélie, GROS Muriel, LARDON Antoine (par procuration), PITIOT Bernadette, TEIL Christian (par procuration), VEROT Hélène, VOCANSON Laetitia
- Vote pour le scénario n°2 ci-dessous :

Fixer à 29 le nombre de membres et de les répartir comme suit :

- *Aurec sur Loire* : 7 membres
- *Saint Just Malmont* : 6 membres
- *Saint Didier en Velay* : 5 membres
- *Saint Ferréol d'Auroure* : 4 membres
- *Pont-Salomon* : 3 membres
- *La Séauve sur Semène* : 2 membres
- *Saint Victor Malescours* : 2 membres

DOMAINE ET PATRIMOINE

1- Convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation:

Madame VOCANSON propose au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de la servitude ensuite de la convention sous seing privé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (1 **abstention** : VOCANSON Laetitia 14 **contre** : CELLE Laura, CHAMBON Valérie, CORNILLON Bertrand, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, DURIEUX Daniel, GACHET Chantal, GARDETTE Davy, GRENOUILLER Aurélie, GROS Muriel, LARDON Antoine (par procuration), PITIOT Bernadette, RABEYRIN David, TEIL Christian (par procuration), VEROT Hélène. 1 **pour** : COLETTTO Laurent (par procuration)).

- N'habilite pas Monsieur le maire à signer l'acte authentique.

ENSEIGNEMENT

1- Avis sur la décision du CDEN du 10 février 2017 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable au blocage de la fermeture d'une classe et s'oppose à la fermeture définitive d'une classe en septembre.

La séance est levée à 20h40